



Résiliation de contrat de formation

Par **Minipouce30**, le **23/08/2019** à **22:07**

Bonjour rnrnJ'ai voulu m'inscrire à une formation chez koreva formation, ils m'ont dit que j'allais recevoir le contrat par mail et en recommandé mais à ce jour le 23 août 2019 rien reçu mais ils m'ont dit pas grave je l'ai aussi reçu par mail (sans avis de réception) et donc ils m'ont dit que je pouvais l'imprimer et le renvoyer daté signé et avec le premier acompte par chèque...rnrnCe que j'ai fait en lettre suivie hier le 22 août 2019. Or, après mûre réflexion je souhaite me rétracter car j'ai peur de ne pas pouvoir assumer pendant 25 mois 87€/mois, ce sera trop donc je souhaiterais résilier et leur envoyer mon recommandé ce qui me fait peur c'est que j'ai lu et relu le contrat et tous les documents annexes et effectivement l'article L 444-8 du Code de l'Education a été retranscrit dans son intégralité dans le contrat en tout petit mais aucune trace nulle part du délai de rétractation sans pénalité de 10 ou 14 jours? Existe t il quand même car cest la première fois que je ne vois pas cette clause inscrite dans un contrat? Car il s'agit en plus d'un achat à distance donc normalement je dois pouvoir résilier sans frais car j'ai signé et renvoyé le contrat en date d'hier ?rnrnMerci d'avance pour votre retour à savoir si je j'envoie mon recommandé au plus vite demain rnrnPs: de même aucun bordereau ou formulaire de rétractation n'est fourni ni indiqué nulle partrn...

Par **morobar**, le **24/08/2019** à **11:53**

Bjr,rnrnVous enoyez votre lettre le plus vite possible et vous classez.

Par **Minipouce30**, le **24/08/2019** à **11:58**

D'accord merci beaucoup courrier préparé ce matin, je l'envoie au plus vite en recommandé!
Merci pour votre réponse